

Image not found or type unknown



divorces sur deux territoires

Par **JLAIEL**, le **28/07/2009** à **12:42**

bonjour,
en ce moment je viens de recevoir une citation en conciliation de divorce que mon mari a déposé auprès du juge des affaires familiales en france alors qu'on a une procédure de divorce en cours qui date d'octobre 2008 en tunisie je voudrais savoir est ce légal de faire deux procédures sur deux territoires merci d'avance